

6 Société et Culture

Norme vestimentaire dans les administrations publiques

Revoilà la pagaille !



Même constat à la mairie de Libreville.



Au ministère de la Fonction publique, le laisser-aller est patent.

Photo : R.H.A

Photo : R.H.A

R.H.A
Libreville/ Gabon

BABOUCHES, sandales, vêtements débraillés, jeans, stretch, le libre costume reprend progressivement ses droits au sein de nos administrations publiques. Il suffit de sillonner la plupart des administrations concernées pour s'en rendre compte : un incessant défilé des usagers et même des agents de ces administrations avec des tenues peu commodes pour ce genre de lieux. Aux calendes grecques donc cette mesure prise à l'issue du Conseil des ministres du 25 juin 2010, à travers l'adoption du projet de décret portant sur la réglementation de la tenue vestimentaire à arborer pour accéder à toute administration publique. Une

décision qui avait fait couler bien d'encre et de salive. Certains, mécontents, soutenaient qu'il fallait prévoir des mesures d'accompagnement, d'autres, en parfait accord avec ce décret, saluaient la nouvelle réglementation. Celle-ci édictait que *"l'accès dans les administrations publiques est désormais assujéti au port d'une tenue correcte. Il s'agit pour les hommes du port du costume, de la veste, avec ou sans cravate, de l'abacost, du boubou cérémonieux, de la saharienne et des chaussures de ville. Pour les femmes, du port de la robe, de l'ensemble pagne, du tailleur jupe, du tailleur pantalon, du boubou cérémonieux ou d'une simple jupe et d'un chemisier non décolleté et des chaussures de ville"*.

Aujourd'hui, en parcourant ces administrations, on constate, non sans regret, que ces dispositions sont désormais foulées au pied. Proprement. Il n'est pas rare de voir les agents de ces administrations eux-mêmes vêtus d'accoutrements aux antipodes de la norme établie.

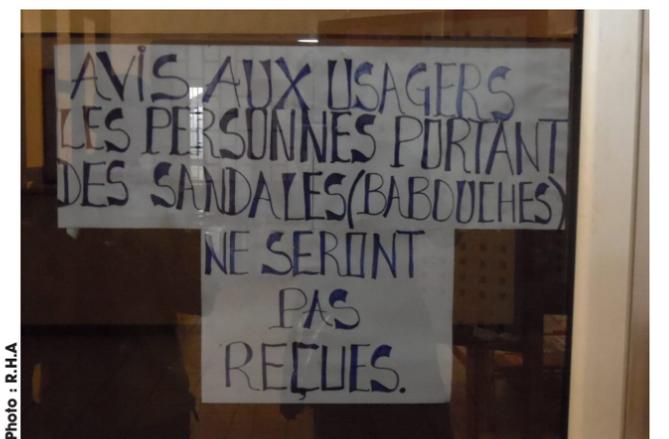
En réalité, on est dans cette affaire, face à un amalgame. Certains considèrent qu'être bien habillé, c'est être chèrement vêtu. Ont-ils raison? *« C'est juste une question de bon sens et, surtout, de bonne présentation de soi pour une meilleure respectabilité du service auquel on appartient »*, explique une dame, outrée par ces tenues folichonnes visibles au sein de nos administrations publiques. Heureusement qu'il y a encore des entités où l'on ne transige pas avec cette mesure, où la tenue est de règle. C'est le cas des ministères des Finances, des Affaires étrangères ou encore des Mines, pour ne citer que ceux-là.

Dans d'autres entités, comme l'Hôtel de ville, le Palais de justice de Libreville, la Fonction publique, etc., c'est un véritable laisser-aller : les usagers et les agents entrent et sortent, comme bon leur semble, avec des tenues de leur goût, même si cela heurte la décence.

A.G.O, secrétaire de direction, pense que *« se vêtir décentement, c'est se respecter avant tout »*. Pour Pierre B., responsable du personnel dans une structure de la place, *« il ne faut pas aller au travail comme si on se rendait au marché. Les gens doivent faire la différence entre ces lieux que nous fréquentons et des lieux indiqués pour certains types d'habillement. Les femmes sont particulièrement concernées par ce genre de comportement vulgaire. Elles confondent les administrations publiques aux boîtes de nuit »*. Il faut donc sévir, martèle-t-il.



Une usagère du palais de justice de Libreville.



Faut-il seulement se limiter aux messages adressés aux usagers ?

Photo : R.H.A

Photo : R.H.A

Anniversaire



A mon chocolat chaud
A mon Julbel ; A mon **Ben NZIGOU** ; A mon bébé personnel, je te souhaite de Tout cœur un "Joyeux Anniversaire chéri, je t'aime".
Au fil du temps rien n'a réussi à ébranler notre Amour. Père éternel, poursuis de déverser tes grâces sur nous car tu es bon.
Julia NZIGOU.



DIRECTION GENERALE

COMMUNIQUE

**A tous les Opérateurs Economiques
du Centre-Ville et de la Commune d'AKANDA**

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale invite l'ensemble des **Opérateurs Economiques et Collectivités Locales** situés au **Centre-Ville** et dans la **Commune d'AKANDA**, à prendre part au **Séminaire de Sensibilisation** sur les **Nouvelles Exigences de Prise en Charge des Cotisations Sociales** qui aura lieu le **Vendredi 13 Novembre 2015 à 8h00**.

La séance se déroulera dans la **salle des Fêtes Djif**, de la **Résidence Hôtelière PALM D'OR** (face à l'Université Omar BONGO).

Vu l'importance de la communication, la présence de tous est vivement souhaitée.

Nombre de représentants par Entreprises/Administrations : Deux (2).

Fait à Libreville, le 10 novembre 2015

**P. Le Directeur Général
P.I. Le Directeur Général Adjoint**
Dr. Christiane Yvonne ELLA ASSA

